



N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le 6 mars 2023 à 21h54.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin  
Siège #2 - Darrell Paré  
Siège #3 - Julie Leblond  
Siège #4 - Samantha Jalbert-Paré  
Siège #5 - André Roy  
Siège #6 - Réналd Drouin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Samantha Jalbert Paré agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

Les membres du conseil étant tous présents, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation et se servent de l'article # 157 afin de légaliser cette séance extraordinaire.

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour.

**1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

**2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4 - SUJETS À DISCUTER**

**4.1 - Mettre fin à la période de probation du directeur général et greffier trésorier**

**4.2 - Nomination directrice générale par intérim et donner autorisation de la signature documents**

**5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

2023-  
03-8479



## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### 4 - SUJETS À DISCUTER

#### 4.1 - Mettre fin à la période de probation du directeur général et greffier trésorier

Attendu que Monsieur André Vaillancourt a été engagé comme directeur général et greffier trésorier le 25 octobre 2022;

Attendu que selon le contrat de travail # l' article 1.01 Monsieur Vaillancourt serait en période de probation pour une période 6 mois;

Attendu que la période de probation n'est pas terminée mais le conseil juge que la contribution du directeur général à toutes les tâches qui lui sont dévolues ne respecte pas la volonté du conseil.

Pour ces raisons, il est proposé par la conseillère Samantha Paré Jalbert et résolu à l'unanimité de tous les conseillers de mettre fin au contrat de Monsieur Vaillancourt à compter du 9 mars 2023 à 16h00.

Il est de plus entendu que Messieurs Jean-Benoît Létourneau, maire et André Roy, conseiller le rencontrent jeudi le 9 mars 16h00 afin de le remercier de ses services et de lui demander de laisser tout ce qui appartient à la municipalité (ex: clés, portable et documents...)

**ADOPTÉE**

#### 4.2 - Nomination directrice générale par intérim et donner autorisation de la signature documents

### EMBAUCHE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Considérant que Monsieur André Vaillancourt sera remercié de ses services comme directeur-général et greffier trésorier en date du 9 mars 2023;

Considérant que toute municipalité doit avoir un directeur général qui en est le fonctionnaire principal (art. 210 c.m) ;

Considérant qu'en vertu du code municipal, toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Cet officier est désigné sous l'appellation de greffier -trésorier (art. 179 c.m).

En conséquence, il est proposé par Monsieur Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que Madame Marie-France Faucher soit embauchée à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim à la municipalité d'East Broughton. Il est bien entendu que la durée de l'emploi est en fonction de la sélection du futur candidat ;

Que cette dernière soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité d'East Broughton, tous les chèques, documents bancaires et tous les dossiers d'ordre administratif ou autres nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité à compter du 9 mars 2023;

**ADOPTÉE**



*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

2023 N° de résolution  
ou annotation  
**03-8482**

**5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et résolu à l'unanimité de clore la séance à 22h08.

**ADOPTÉE**

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Benoit Létourneau, maire